

STRATEGIE DU GAL PAYS DE GUERET

Nom de la priorité ciblée : « ***excellence de la qualité de vie en milieu rural*** »

Cette recherche de l'excellence doit devenir une référence pour les habitants du territoire et une fierté face au dénigrement fréquent du monde rural, et de la Creuse en particulier. Par ailleurs, cette qualité de vie effective doit répondre aux motivations des projets de vie des candidats à l'installation en milieu rural, et le produit d'appel de l'économie du tourisme.

La qualité de vie déclinée selon l'approche viable, vivable et équitable doit redonner tout son sens au principe du développement durable sans se cantonner aux seuls aspects économiques et environnementaux. La faible démographie des territoires ruraux face aux exigences d'économie des services publics de l'Etat et des Collectivités locales ne peut conduire qu'à une récession du confort de vie. Il appartient aux habitants des territoires ruraux d'être proactifs dans la recherche de solutions innovantes.

Le programme Leader permet et finance ces expérimentations. Il existe certainement une autre manière de vivre la ruralité, notamment grâce aux nouvelles technologies et sans pour autant rogner sur la qualité de vie de ses résidents.

Le territoire rural doit rester viable, agréablement vivable pour ses habitants et en toute équité par rapport à l'ensemble des citoyens de la République.

Objectif :

Assurer un développement durable, équilibré et mutuellement bénéfique entre la ville et la campagne, en revendiquant le droit à mieux vivre ici qu'ailleurs.

Moyen :

- concevoir un développement local original se déclinant selon les caractères viable, viable et surtout équitable du développement durable. Cela revient à valoriser et renforcer les acquis qualitatifs du milieu rural, tout en réduisant les caractéristiques néfastes de la ruralité : dépopulation, isolement, communication, accès aux services etc.

La poursuite du développement de l'usage des TIC par le plus grand nombre, les applications adaptées des nouvelles technologies (domotique, robotique etc.) ainsi que la finalisation structurante du haut débit numérique sur le territoire (Cf. Leader+ 2003/2008, DORSAL) devraient permettre la réalisation d'actions innovantes.

- conforter la préservation environnementale du territoire,
- développer l'attractivité du territoire et mener une politique d'accueil volontariste.

Principes du Plan de développement :

1) Le viable : la qualité de vie en rapport avec les besoins économiques et environnementaux

- en imposant la qualité environnementale comme levier de croissance économique
 - Fiche dispositif 411, Leader compétitivité, mesure 125 C, « **soutien aux autres infrastructures du secteur agricole** »
 - Fiche dispositif 413, Leader qualité de vie/diversification, mesure 311 « **Diversification vers des activités non agricoles** »

2) Le vivable : la qualité de vie en rapport avec les besoins sociaux et environnementaux

- en s'adaptant aux caractéristiques du territoire rural pour accroître le bien être social

- Fiche dispositif 413, Leader qualité de vie/diversification, mesure 313 « **Promotion des activités touristiques** »
- Fiche dispositif 413, Leader qualité de vie/diversification, mesure 323 D « **Conservation et mise en valeur du patrimoine rural** » (patrimoine naturel)
- Fiche dispositif 413, Leader qualité de vie/diversification, mesure 323 E « **Conservation et mise en valeur du patrimoine rural** » (patrimoine culturel)

3) L'équitable : la qualité de vie en rapport avec les besoins sociaux et économiques

- en investissant dans l'action sociale pour générer de la valeur ajoutée et du développement économique
 - Fiche dispositif 413, Leader qualité de vie/diversification, mesure 321 « **Développement des services essentiels pour l'économie et la population rurale** »

4) Le travail collaboratif et l'animation du territoire

- pour la réussite de la programmation Leader et celle du projet territorial porté par le Pays de Guéret.
 - Fiche dispositif 413, Leader qualité de vie/diversification, mesure 331 « **Formation professionnelle des acteurs économiques** »
 - Fiche dispositif Leader animation, mesure 431 « **L'animation, l'évaluation, la communication et la participation au réseau Leader** »

5) La coopération

- en mutualisant les compétences et les capacités des territoires, en France et en Europe
 - Fiche dispositif Leader coopération, mesure 421

Leader compétitivité 411 / mesure 125 C, DRDR

Le viable : la qualité de vie en rapport avec les besoins économiques et environnementaux, Action n°1

Titre du dispositif : **soutien aux autres infrastructures du secteur agricole**

Axe 1, amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers

Objectif et rapport à la stratégie de développement :

Renforcer l'agriculture et la forêt pour maintenir une activité plus performante en termes économiques et durables, par une action collective d'amélioration des infrastructures liée à l'accès aux surfaces agricoles et à la simplification cadastrale.

Objectifs opérationnels :

Maintenir un contexte favorable au développement agricole tout en intégrant la performance environnementale du territoire par :

- l'aménagement foncier de 2 500 ha sur les communes de Jouillat et Champsanglard afin d'améliorer la compétitivité des exploitations dans le respect de l'environnement. Il s'agira de la première opération placée intégralement sous le régime de la charte pour l'aménagement foncier en Creuse signée en 2002.

Les conseils municipaux de Jouillat et de Champsanglard ont très fortement été impliqués dans les choix d'aménagements. Ils ont notamment été invités à faire connaître, sur la base de consultations auprès de la population, leurs intentions et leurs besoins en matière de voirie et de réserves foncières.

Les enjeux environnementaux ont été placés, pour la première fois en Creuse, au cœur de la réflexion préalable au projet, les études menées dans ce cadre ont permis à la commission de fixer des surfaces maxima pour l'agrandissement de la taille de la maille bocagère. Il est ainsi prévu de replanter 6,2 kilomètres de haies.

Effets attendus sur le territoire :

S'agissant de restructuration foncière, la surface moyenne d'un îlot parcellaire passera de 33 ares à 1,5 hectares, le nombre total de parcelles cadastrales sera ramené de 6 200 à 1 500 et les chemins créés ou simplement aménagés représenteront environ 46 kilomètres.

Ces travaux d'infrastructures permettront la libération d'emprises foncières qui seront utilisées pour la création d'itinéraires de randonnées, l'aménagement du réseau routier local et l'implantation de dispositifs d'assainissement collectifs.

les bénéficiaires visés :

- établissements publics de coopération intercommunale,
- communes, communauté de communes.

Opérations éligibles

- étude foncière complémentaire, paysagère etc.
- travaux de restructuration foncière et d'aménagement
- coordination et animation des opérations
- BTP, VRD, plantations etc.
- aménagement et équipement des terrains

Modalités d'intervention

FEADER : 55% maxi du montant de la dépense publique totale éligible
80 % d'aide publique au maximum sur le coût éligible

Critères de suivi de la mesure :

Indicateurs de réalisation	Description	Objectifs chiffrés
Communes concernées	Communes de Jouillat et de Champsanglard	2
Simplification du cadastre	Réduction du nombre de parcelles cadastrales	De 6 200 à 1 500

Plan de financement :

Coût total mesure 125 C	Contribution FEADER	Dépense Publique Nationale	Autres Contributions publiques	Contributions privées
1 667 590 €	550 000 €	450 000 €	667 590 €	€
1 000 000 €				

Leader qualité de vie, diversification 413 / mesure 311, PDRH

**Le viable : la qualité de vie en rapport avec
les besoins économiques et environnementaux, Action n°2**

Titre du dispositif : **Diversification vers des activités non agricoles**

Axe 3, diversification de l'économie rurale

Objectif et rapport à la stratégie de développement :

Renforcer l'agriculture et la forêt par la diversification non agricole des activités, en permettant la solvabilisation de nouvelles activités répondant à l'évolution et aux besoins des espaces ruraux. Maintenir et développer les activités économiques et favoriser l'emploi des zones rurales.

Objectifs opérationnels :

Favoriser l'innovation et l'adaptation des actifs à l'exigence de qualité environnementale du territoire, par :

- la création de points de vente directe (notamment sur Guéret) sur la base de filières courtes de consommation ciblées sur les productions du territoire afin de conforter économiquement les producteurs locaux et les inciter à la qualité (bio etc.) et à la transformation de leur production,
- le soutien et la promotion de la norme HQE à travers la création ou l'amélioration d'hébergements ou bâtiments d'accueil (chambres et tables d'hôtes, ferme auberge, camping à la ferme etc.) pour sensibiliser les actifs et développer l'image de marque du territoire, à partir des matériaux (filiale bois-construction en particulier), des énergies renouvelables (chauffage notamment) et sur des approches innovantes d'assainissement.
- l'exploitation et la commercialisation du bois sous toutes ses formes (usage de la biomasse), des déchets agricoles et des boues d'épuration, pour produire de l'énergie.

Effets attendus sur le territoire :

- Création d'une valeur ajoutée significative à partir des ressources naturelles ou produites du territoire (bois, élevage etc.).
- Développement de l'usage de la biomasse en matière de chauffage notamment à partir des déchets de bois ou des coupes d'entretien et de taillis.
- Promotion de la construction bois à partir des activités de loisirs ou de tourisme.
- Incitation à la pluriactivité des agriculteurs par le développement d'activités « alternatives ».

les bénéficiaires visés :

- personne physique ou morale ou groupe de personnes physiques ou morales exerçant une activité agricole (hormis les salariés agricoles),
- regroupements de ménages agricoles exerçant une activité agricole (associations, GIE).
- publics spécifiques, tels les jeunes ou les femmes,
- à l'exclusion des coopératives agricoles.

Opérations éligibles

- Investissements liés à la vente directe (équipements frigorifiques, présentoirs...) y compris les points de vente collectifs,
- pour la vente directe sur les marchés, les investissements spécifiques concourant à ce mode de vente,
- aménagement de locaux pour la vente directe, l'accueil à la ferme (chambre et table d'hôte etc.), hôtellerie de plein air... à partir de normes de type HQE
- étude de faisabilité, de marché, d'organisation de circuits courts de distribution etc.
- vente à distance par l'usage des TIC (matériel informatique, création de site boutique Internet...)
- communication, signalétique...
- contrôle qualité
- ...

Plus value Leader

- priorité aux projets développant de nouvelles formes d'organisation et de labellisation
- priorité aux projets utilisant les normes de l'agriculture durable,
- priorité aux publics spécifiques

Modalités d'intervention

FEADER : 55% maxi du montant de la dépense publique totale

Dépenses matérielles : 60 % d'aide publique au maximum sur le coût éligible

Dépenses immatérielles : 80 % d'aide publique au maximum sur le coût éligible

Critères de suivi de la mesure :

Indicateurs de réalisation	Description	Objectifs chiffrés
	Nombre de bénéficiaires (personnes morales, groupement ...)	15
	Nombre de point de vente,	5

Plan de financement :

Coût total mesure 311	Contribution FEADER	Dépense Publique Nationale	Autres Contributions publiques	Contributions privées
154 955 €	80 000 €	65 455 €		9 500 €
	145 455 €			

Leader qualité de vie, diversification 413 / mesure 313, PDRH

**Le vivable : la qualité de vie en rapport avec
les besoins sociaux et environnementaux, Action n° 3**

Titre du dispositif : **Promotion des activités touristiques**
Axe 3, diversification de l'économie rurale,

Objectif et rapport à la stratégie de développement :

Positionner et structurer l'offre touristique, développer une communication touristique ambitieuse en s'adaptant à l'évolution des espaces ruraux et aux exigences de la clientèle touristique.

Objectifs opérationnels :

Valoriser le territoire en stimulant la création d'activités innovantes de tourisme et de loisirs par :

- le développement des services liés au tourisme rural et une communication démonstrative sur l'excellence de la qualité de vie en milieu rural, ce positionnement constituant le produit d'appel de l'activité touristique (promotion innovante des activités),
- mise en marché à distance des séjours et produits touristiques et vente/réservation par la création de sites Internet interactifs permettant le paiement sécurisé,
- la mise en réseau des prestataires touristiques pour améliorer la qualité d'accueil et créer des produits mutualisés,
- la déclinaison de la qualité environnementale (labellisation par exemple) par la création ou le développement d'hébergements novateurs sur des normes de type HQE (économie d'énergie ou matériaux renouvelables...), par la conception et l'animation des services et produits touristiques spécifiques (activités de « vraie » nature, consommation de produits authentiques, bons et bios etc.),

Effets attendus sur le territoire :

- Renforcement de l'économie touristique à partir des caractéristiques du territoire,
- Création, structuration et animation des activités de nature,
- Développement qualitatif des hébergements,

les bénéficiaires visés :

- Professionnels du tourisme (prestataires, offices de tourisme intercommunaux...)
- Particuliers propriétaires de meublés etc. (hors action 311)
- Organismes professionnels (Centres de formation, CDT, Chambres consulaires...)
- Entreprises de restauration et/ou d'hébergement
- Communes et leurs groupements,
- Associations,
- Etablissements publics (Groupement d'intérêt public...)

Opérations éligibles

- communication, promotion, information, publicité, édition
- signalétique / infrastructures d'information et d'accès aux sites,
- études, conseils
- soutien à l'équipement pour activités de tourisme vert, activités de pleine nature etc.
- soutien à la mise en œuvre de services qualité,
- sensibilisation aux TIC à usage tourisme professionnel,
- matériels liés aux activités touristiques, à l'entretien des espaces touristiques etc.
- création de site Internet, de portails de réservation, de logiciels spécifiques etc.
- investissements en équipements HQE et matériaux renouvelables dans les hébergements touristiques

Plus value Leader

- priorité aux projets développant l'innovation par les TIC
- priorité aux projets concourant à la mise en place de labels qualitatifs tant dans les équipements que dans les services

Modalités d'intervention

FEADER : 55% maxi du montant de la dépense publique totale

Si le maître d'ouvrage est public : 50 à 100% d'aide publique sur le coût total éligible

Si le maître d'ouvrage est privé : 40 à 100% d'aide publique sur le coût total éligible
(50% maxi pour l'amélioration des hébergements)

Critères de suivi de la mesure :

Indicateurs de réalisation et Description	Objectifs chiffrés
Nombre de produits touristiques labellisés créés	10
Nombre de nouvelles infrastructures ou opérations d'aménagements exemplaires	5
Nombre de partenaires mis en réseau	40

Plan de financement :

Coût total mesure 313	Contribution FEADER	Dépense Publique Nationale	Autres Contributions publiques	Contributions privées
980 345 €	304 750 €	249 345 €	400 750 €	25 500 €
	554 095 €			

Leader qualité de vie, diversification 413 / mesure 323 D, PDRH

**Le vivable : la qualité de vie en rapport avec
les besoins sociaux et environnementaux, Action n° 4**

Titre du dispositif : **Conservation et mise en valeur du patrimoine rural**
Axe 3, amélioration de la qualité de vie en milieu rural

Objectif et rapport à la stratégie de développement :

Assurer un environnement naturel favorable autant pour les résidents que pour les visiteurs et les nouveaux arrivants. Il s'agit donc, d'améliorer le cadre de vie, de sensibiliser à la richesse naturelle, de mettre en valeur les éléments culturels patrimoniaux et de développer le potentiel touristique des espaces ruraux.

Objectifs opérationnels :

Valoriser la qualité naturelle et culturelle du Pays, pour renforcer l'appartenance au territoire des habitants, ainsi que les projets de vie des nouveaux arrivants par :

- la préservation de la qualité paysagère et la réalisation d'opérations de sensibilisation à l'environnement,
- la création d'événementiels reposant sur le patrimoine naturel et culturel, et permettant ainsi au territoire de se faire connaître comme un lieu où il fait bon vivre,

Effets attendus sur le territoire :

- Développement de l'attractivité du territoire,
- Exploitation de la richesse naturelle et culturelle locale et des talents régionaux pour compléter l'image de marque du territoire par « là où l'on sait bien vivre... »,

les bénéficiaires visés :

- Communes et leurs groupements,
- Etablissements publics
- Pays
- Associations
- Propriétaires privés de sites ou édifices attractifs pour le territoire
- PME

Opérations éligibles

- outils de promotion et communication : affiches, films, guides, outils pédagogiques, création de produits et de services,
- opérations de mise en valeur du patrimoine paysager,
- expositions itinérantes, sentiers d'interprétation,
- études, élaboration de plans de gestion,
- animation,
- communication / information,
- actions de sensibilisation au patrimoine naturel et de proximité,
- études et conseils,

Plus value Leader

- priorité aux projets renforçant l'image du pays au niveau national et international
- priorité aux projets concourant à la mutualisation des actions et des acteurs locaux

Modalités d'intervention

FEADER : 55% maxi du montant de la dépense publique totale

Maître d'ouvrage public ou privé sans distinction de dépenses matérielles ou immatérielles : 40 à 100%

Critères de suivi de la mesure :

Indicateurs de réalisation et Description	Objectifs chiffrés
Nombre d'actions d'information et de sensibilisation	10
Nombre d'opérations de mise en valeur menées	5

Plan de financement :

Coût total mesure 323 D	Contribution FEADER	Dépense Publique Nationale	Autres Contributions publiques	Contributions privées
77 861 €	40 500 €	33 137 €		4 224 €
		73 637 €		

Leader qualité de vie, diversification 413 / mesure 323 E, PDRH

**Le vivable : la qualité de vie en rapport avec
les besoins sociaux et environnementaux, Action n° 4**

Titre du dispositif : **Conservation et mise en valeur du patrimoine rural
Axe 3, amélioration de la qualité de vie en milieu rural**

Objectif et rapport à la stratégie de développement :

Assurer un environnement naturel et culturel favorable autant pour les résidents que pour les visiteurs et les nouveaux arrivants. Il s'agit donc, d'améliorer le cadre de vie, de sensibiliser à la richesse naturelle, de mettre en valeur les éléments culturels patrimoniaux et de développer le potentiel touristique des espaces ruraux.

Objectifs opérationnels :

Valoriser la qualité naturelle et culturelle du Pays, pour renforcer l'appartenance au territoire des habitants, ainsi que les projets de vie des nouveaux arrivants par :

- le maintien et le renforcement de l'accès à la culture par la réalisation de projets culturels à dimension structurante.

Effets attendus sur le territoire :

- Développement de l'attractivité du territoire,
- Exploitation de la richesse naturelle et culturelle locale et des talents artistiques régionaux pour compléter l'image de marque du territoire par « là où l'on sait bien vivre... »,
-

les bénéficiaires visés :

- Communes et leurs groupements,
- Etablissements publics
- Pays
- Associations
- Propriétaires privés de sites ou édifices attractifs pour le territoire
- PME

Opérations éligibles

- outils de promotion et communication : affiches, films, guides, outils pédagogiques, création de produits et de services,
- études, élaboration de plans de gestion, conseils,
- animation,
- communication / information,
- organisation d'évènements culturels structurants,
- études et conseils,
- mise en lumière, scénographie du patrimoine,
- cinémas d'art et essai, résidences d'artistes,
- etc.

Plus value Leader

- priorité aux projets renforçant l'image du pays au niveau national et international
- priorité aux projets concourant à la mutualisation des actions et des acteurs locaux

Modalités d'intervention

FEADER : 55% maxi du montant de la dépense publique totale

Maître d'ouvrage public ou privé sans distinction de dépenses matérielles ou immatérielles : 40 à 100%

Critères de suivi de la mesure :

Indicateurs de réalisation et Description	Objectifs chiffrés
Nombre d'actions sur l'attractivité du territoire	5
Nombre d'opérations de valorisation et de communication	8

Plan de financement :

Coût total mesure 323 E	Contribution FEADER	Dépense Publique Nationale	Autres Contributions publiques	Contributions privées
283 167 €	150 000 €	122 736 €		10 431 €
	272 736 €			

Leader qualité de vie, diversification 413 / mesure 321, PDRH

**L'équitable : la qualité de vie en rapport avec
les besoins sociaux et économiques, Actions n°5 et 6**

Titre du dispositif : **Développement des services essentiels
pour l'économie et la population rurale**

***Axe 3, amélioration de la qualité de vie en milieu rural*
**services liés au vieillissement de la population, notamment,
et services structurants pour la qualité de vie****

Objectif et rapport à la stratégie de développement :

- S'adapter à la démographie du territoire en renforçant les services de la vie quotidienne, notamment aux personnes dépendantes (âgées ou/et handicapées),
- Développer les solidarités en multipliant les liens entre générations et entre catégories de population.
- Développer et gérer l'attractivité résidentielle (développement des services) et favoriser l'accès aux services publics.
- Soutenir les publics en difficulté d'emploi et d'insertion.

Objectifs opérationnels :

1) Assurer un environnement favorable au développement économique et social par :

- Le renforcement du pôle domotique et santé,
 - par l'expérimentation technologique appliquée au maintien à domicile des personnes dépendantes (notamment la dépendance cognitive en lien avec notre réseau transnational de coopération, voir plus loin),
 - par l'expérimentation de la télémédecine tel le soutien au diagnostic à distance (imagerie médicale), « staff » à distance etc.
- Le développement de la « silver » économie
 - par l'expérimentation et le développement de nouveaux emplois, de services complémentaires répondant aux besoins des nouveaux arrivants retraités ou préretraités, de la population âgée, des personnes dépendantes et de fixer ainsi sur le territoire, les jeunes actifs (commerce à distance avec organisation de tournées/livraisons par exemple, création d'entreprises etc.) et les jeunes diplômés (licence domotique),
 - par l'élaboration et l'expérimentation de stratégies d'accueil spécifiques pour attirer les praticiens de santé sur le territoire, pour palier au départ en retraite des actuels professionnels et d'assurer la couverture santé sur le Pays (maisons de santé, soutien aux études médicales/étudiants)

2) Développer et adapter l'offre de services de base aux populations par :

- la mise en place d'activités de services à la population par l'usage des TIC et les activités à distance, (visioconférence, bornes interactives, Accès publics Internet, réseau wifi communautaire...)
- le soutien à l'économie sociale (coopérative, association et entreprises d'insertion, groupements d'employeurs ...) et au fonctionnement optimal du tissu associatif par le maintien et le renforcement de l'accès à la culture pour tous (mutualisation des moyens de l'offre culturelle et sportive tels salles, matériel, communication etc).
- le développement de solutions innovantes, portées notamment par l'économie sociale, pour résoudre la mobilité des plus défavorisés et des plus jeunes, et la création de micros entreprises « multiservices », la création de services de garde d'enfants

- l'appui à la solvabilisation des nouveaux besoins pour soutenir le développement des nouveaux services (type chèques emplois service et autres solutions alternatives)

Effets attendus sur le territoire :

- Renforcer l'idée que le changement démographique et le vieillissement représentent une opportunité de développement local par l'apport de services adaptés aux nouvelles demandes.
- Permettre l'égalité citoyenne par l'accès aux services publics et la mise en place des services au public, afin d'assurer l'excellence de la qualité de vie en milieu rural.
- Maintenir le tissu socio-économique et, a fortiori, le développement des capacités d'accueil pour les entreprises et les populations des zones rurales.

Les bénéficiaires visés :

- Communes et leurs groupements,
- Etablissements publics
- Pays
- Associations
- Collectivités territoriales,
- Chambres consulaires
- groupements d'employeurs associatifs, société coopérative d'intérêt collectif, coopérative d'activités et d'emploi

Opérations éligibles**1) Environnement favorable au développement économique et social**

- expérimentations technologiques (domotique, robotique etc.) liées au maintien à domicile des personnes dépendantes,
- création d'un centre de ressources « technologie et vieillissement »
- développement de services à distance liés à la dépendance,
- études, conseils, réalisation de diagnostic etc.
- animation, coordination (salaires chargés, déplacements etc.)
- accueil de nouveaux actifs, notamment les professionnels de santé,
- développement de services à distance liés à la télémédecine et création de réseaux TIC dédiés,
- Forum / colloque / manifestation
- investissements liés à la construction et aux aménagements intérieurs.

2)l'offre de services de base aux populations

- Organisation et appui technique (informatique notamment),
- études, conseils etc.
- Investissements mutualisés de matériels
- Expérimentations de nouvelles formes d'accès aux services
- expérimentations de nouvelles formes de transports et de mobilité en zone rurale

Plus value Leader

1) Environnement favorable au développement économique et social

- priorité aux projets développant des services innovants s'appuyant sur des innovations technologiques notamment,
- priorité aux projets générant de nouveaux emplois sur de nouveaux services.

2) l'offre de services de base aux populations

- priorité aux projets portant sur l'expérimentation de solutions collectives innovantes,
- priorité aux projets portés par l'économie sociale,
- priorité aux projets permettant de réduire l'isolement du monde rural.

Modalités d'intervention

FEADER : 55% maxi du montant de la dépense publique totale

Si le maître d'ouvrage est public : 30 à 100% d'aide publique sur le coût éligible

Si le maître d'ouvrage est privé : 20 à 100% d'aide publique sur le coût éligible

Critères de suivi de la mesure :

Indicateurs de réalisation et Description	Objectifs chiffrés
Nombre de services à la personne innovants développés	10
Nombre de bénéficiaires d'actions d'accueil	5
Nombre de services créés favorisant la mobilité	6
Nombre d'activités de proximité	10

Plan de financement :

Coût total mesure 321	Contribution FEADER	Dépense Publique Nationale	Autres Contributions publiques	Contributions privées
564 400 €	305 270 €	249 766 €		9 364 €
555 036 €				

Leader qualité de vie, diversification 413 / mesure 331, DRDR

Le travail collaboratif et l'animation du territoire, Action n°7

Titre du dispositif : **Formation professionnelle des acteurs économiques**

Axe 3, amélioration de la qualité de vie en milieu rural

Objectif et rapport à la stratégie de développement :

Développer la formation et l'information auprès des acteurs ruraux dans les divers domaines d'activités pour favoriser l'émergence de projets et leur réalisation.

Objectifs opérationnels :

- Mise en place de groupes de travail formés notamment, par les membres du Comité de programmation, ayant pour finalité l'émergence de projets innovants sur le territoire et une motivation plus forte à participer au Comité.
- Regroupement des professionnels du développement local (Département et Région) afin d'évaluer les besoins de formation en matière d'ingénierie du développement et d'échanger les bonnes pratiques au niveau régional.
- Sensibilisation et formation à l'usage des TIC, particulièrement auprès des seniors, à partir des 24 Accès Publics Informatiques existant sur le territoire (et créés par Leader+).

Effets attendus sur le territoire :

- renforcement les liens déjà existants entre les territoires de Creuse et de la Région Limousin,
- effet d'émulation entre territoires en s'appuyant sur les bonnes pratiques des uns, et les approches innovantes des autres...
- cohérence dans l'approche du développement des services à distance.

les bénéficiaires visés :

- Communes, Communautés de communes, Pays etc.
- le GAL
- associations participant au développement local,
- Organismes consulaires,
- Centres de formation, Centres de recherches
- Fonds d'Assurance Formation

Opérations éligibles

- étude, conseils, formation,
- élaboration et exploitation de bases de données,
- organisation de séminaires thématiques etc.
- matériel à vocation pédagogique,

Plus value Leader

- priorité aux projets renforçant le développement endogène et l'exploitation des expériences réussies ailleurs.

Modalités d'intervention

FEADER : 55% maxi du montant de la dépense publique totale

Jusqu'à 100% d'aide publique sur le coût éligible

Critères de suivi de la mesure :

Indicateurs de réalisation et Description	Objectifs chiffrés
Nombre de jours de formation	300
Nombre de personnes formées	150

Plan de financement :

Coût total mesure 331	Contribution FEADER	Dépense Publique Nationale	Autres Contributions publiques	Contributions privées
198 275 €	107 125 €	87 648 €		3 502 €
	194 773 €			

Leader animation fonctionnement / mesure 431, PDRH

Le travail collaboratif et l'animation du territoire, Action n°9

Titre du dispositif : L'animation, l'évaluation, la communication
et la participation au réseau Leader
Axe 4, Leader

Objectifs opérationnels :

Assurer la mise en œuvre du programme Leader en étroite collaboration avec le Pays de Guéret, par l'information sur le programme, l'animation du dispositif, l'assistance technique pour l'élaboration et le montage des projets, leur suivi financier et administratif, l'évaluation des résultats obtenus, l'organisation des comités de programmation, et la représentation du GAL dans les différents réseaux locaux, régionaux, nationaux et européens.

Effets attendus sur le territoire :

- réussite de la programmation Leader sur le territoire et du projet territorial porté par le Pays

Bénéficiaire : le GAL Pays de Guéret

Opérations éligibles

- les coûts de fonctionnement des GAL, y compris les dépenses de gestion
- les études et évaluations sur le territoire du GAL
- les actions d'information et de publicité sur la stratégie de développement locale du GAL
- la formation des personnes participant à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de développement locale du GAL
- les actions d'animation et la formation des animateurs du GAL

Modalités d'intervention

FEADER : 55% maxi du montant de la dépense publique totale

Jusqu'à 100% d'aide publique sur le coût éligible

Critères de suivi de la mesure :

Indicateurs de réalisation Description	Objectifs chiffrés
Actions programmées et engagées	100
Opérations d'informations et de communication	20

Plan de financement hors participation réseaux

Coût total mesure 431	Contribution FEADER	Dépense Publique Nationale	Autres Contributions publiques	Contributions privées
682 484 €	363 000 €	297 000 €	22 484 €	
	660 000 €			

Plan de financement participation réseaux

Coût total mesure 431	Contribution FEADER	Dépense Publique Nationale	Autres Contributions publiques	Contributions privées
97 516 €	49 000 €	40 091 €	8 425 €	
	89 091 €			

TOTAL Action 10

780 000 €	412 000 €	337 091 €	30 909 €	
	749 091 €			

Leader coopération / mesure 421, DRDR

La coopération interterritoriale, Actions n°10 et la coopération transnationale, Action n°11

Titre du dispositif : **La Coopération interterritoriale et transnationale**

Axe 4, Leader

Objectif et rapport à la stratégie de développement :

Conforter le réseau (cf. « réseau rural ») des acteurs des territoires Leader aux niveaux régional, national, européen, et les autres territoires organisés au sein et hors de l'Union Européenne, afin de mutualiser des actions permettant de faire des économies de temps, d'argent et de profiter réciproquement des bonnes pratiques de développement de chacun des territoires partenaires.

Objectifs opérationnels :

Coopération territoriale :

- Réaliser et poursuivre la coopération interterritoriale aux niveaux départemental, régional et national. Notre partenaire du GAL Gapençais-Buëch-Durance (cf. projet « Sigare » de Leader+) envisage de se positionner sur un projet de télémédecine dans le nouveau Leader. Notre problématique creusoise de manque de praticiens médicaux (spécialistes notamment), nous incline tout naturellement à nous rapprocher de ce projet, et ce d'autant plus que notre GAL connaît très bien ces partenaires de la Région PACA et que ceux-ci, nous ont déjà sollicité pour participer au développement d'actions communes.

- renforcer la coopération existante avec les 5 territoires Leader+ Grand Sud-ouest autour de nouveaux projets autour de la culture occitane.

Coopération transnationale :

- Poursuivre et étendre la coopération transnationale mise en place dans le cadre de Leader+, sur la thématique du vieillissement des territoires notamment avec nos partenaires Leader+ Italiens et Suédois. Il est également envisagé de fusionner les trois Comités d'Orientation Scientifique créés dans chacun de nos pays à l'occasion de la préparation du contenu du colloque européen de septembre 2006 (cf. « l'art de vieillir chez soi »). Cette fusion actée lors du dernier séminaire en juin 2008 pourrait marquer le démarrage d'une association européenne dont la vocation serait de réfléchir, promouvoir et développer ce qu'il est convenu d'appeler maintenant, l'économie du vieillissement sur une base territoriale. Pour l'extension ou le développement de nouveaux réseaux transnationaux, le GAL pourra utiliser la procédure « de l'idée au projet » financée sur une base forfaitaire de 6 000 €.

Effets attendus sur le territoire :

- Transfert de compétences et de projets accomplis entre les territoires partenaires,
- Mutualisation des dépenses d'études notamment,
- Echanges de personnes, de méthodologies, de matériel
- Renforcement du Réseau rural et européen,
- Renforcement de la citoyenneté européenne par le biais de la coopération entre les régions d'Europe.

les bénéficiaires visés :

- Le GAL,
- acteurs économiques des territoires Leader, les élus locaux,
- associations participant au développement local...
- Etablissements publics (hors mission de service public et dans le respect des règles de la concurrence),
- PME, professions libérales,

- Salariés de l'action sociale, paramédicale et médicale des secteurs publics et privés,
- Universités, Centres de formation, Centres de recherches...

Opérations éligibles

- Organisation de voyages d'études, de visites/échanges...
- Echanges de personnes, de matériel didactique, de méthodologie...
- Etude de faisabilité, conseils etc.
- Organisation de colloque, séminaire ...
- Mise en place de réseaux, communication
-

Modalités d'intervention

FEADER : 55% maxi du montant de la dépense publique totale

Jusqu'à 100% d'aide publique sur le coût éligible

Critères de suivi de la mesure :

Indicateurs de réalisation Description	Objectifs chiffrés
Nombre de partenaires de coopération interterritoriale	7
Nombre de projets de coopération interterritoriale	3
Nombre de partenaires de coopération transnationale	5
Nombres de rencontres transnationales	8
Nombres d'opérations communes développées au niveau européen	3

Plan de financement coopération interterritoriale :

Coût total mesure 421 interterritoriale	Contribution FEADER	Dépense Publique Nationale	Autres Contributions publiques	Contributions privées
140 000 €	75 000 €	61 375 €		3 625 €
	136 375 €			

Plan de financement coopération transnationale :

Coût total mesure 421 transnationale	Contribution FEADER	Dépense Publique Nationale	Autres Contributions publiques	Contributions privées
185 000 €	100 000 €	81 818 €		3 182 €

Plan de financement coopération :

Coût total mesure 421	Contribution FEADER	Dépense Publique Nationale	Autres Contributions publiques	Contributions privées
325 000 €	175 000 €	143 193 €		6 807 €